

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
relatif à l'approbation de profils de métiers et de formation  
produits par le Service francophone des Métiers et des  
Qualifications**

**A.Gt. 14-11-2025**

**M.B. 08-12-2025**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications, en abrégé « S.F.M.Q. » ;

Vu le décret du 10 décembre 2015 portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « S.F.M.Q. » ;

Considérant que la Chambre de concertation et d'agrément (ChaCA) du « S.F.M.Q. » a validé le 14 juin et le 08 novembre 2024 la création et la révision de profils de métier et de formation ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation de prothésiste dentaire (DISPO.MEDIC-pro.den-V02-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 14 juin 2024.

**Article 2.** - L'approbation des profils révisés repris à l'article 1 abroge de facto sa précédente version intitulée prothésiste dentaire (DISPO.MEDIC-pro.den-V01-2022).

**Article 3.** - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation de carrossier/carrossière (CARRO-car-V01-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 14 juin 2024.

**Article 4.** - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation de mécanicien/mécanicienne de matériels horticoles et d'espaces verts (MEC.HORTI-mec.horti-V01-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 14 juin 2024.

**Article 5.** - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation d'agent horticole polyvalent/ d'agente horticole polyvalente (HORTI.PROD-ag.horti.poly-V01-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 08 novembre 2024.

**Article 6.** - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation de codeur/codeuse (INFO-cod-V01-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 08 novembre 2024.

**Article 7.** - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation de développeur/développeuse (INFO-dev-V01-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 08 novembre 2024.

**Article 8.** - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation d'analyste fonctionnel/ fonctionnelle (INFO-an.fonct-V01-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 08 novembre 2024.

**Article 9.** - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation d'architecte logiciel/ System Integrator (INFO-archi.logi-V01-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 08 novembre 2024.

**Article 10.** - Le délai de mise en œuvre, visé à l'article 29, 2°, de l'accord de coopération du 27 mars 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications (en abrégé « S.F.M.Q. ») est de 2 ans et 7 jours pour tout profil révisé, et de 3 ans et 7 jours pour tout nouveau profil, à compter de la date de l'agrément du profil par la Chambre de concertation et d'agrément du « S.F.M.Q. ».

Au-delà de ce délai, l'article 31 de l'accord précité sera d'application.

**Article 11.** - La Ministre en charge de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 novembre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes,

V. GLATIGNY

Les annexes ne sont pas reproduites. Vous pouvez les consulter via :

[http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2025/12/08\\_1.pdf#Page338](http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2025/12/08_1.pdf#Page338)